

COMMUNAUTE DE COMMUNES PASQUALE PAOLI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 NOVEMBRE 2024

OBJET : MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE COMPLETE POUR LES PROJETS PATRIMONIAUX DES COMMUNES DE SAN LORENZU, RUSIU, ERBAJOLO, PIEDIGRIGGIO, CARTICASI, CASTELLU DI RUSTINU, MOROSAGLI, CASTINETA, GAVIGNANO, CALACUCCIA, CASTIRLA, POPOLASCA, SERMANU, PRATO DI GIOVELLINA, CANAVAGGIA, ALANDO ET CASTIGLIONE

DE 2024-065

Nombre de conseillers

En exercice : 60 Quorum : 31
 Présents : 13
 Absents : 38
 - dont ayant donné pouvoir : 9
Votants : 22
 -dont « pour » : 22
 -dont « contre » : 0
 - Abstentions : 0
 - Non-participations : 0
 - Non votants : 0

Le mardi 12 novembre 2024 à 16h00,

Le conseil communautaire de la Communauté de communes Pasquale Paoli, convoqué le vendredi 08 novembre 2024, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur SARGENTINI François, Président, à Prumitei, 20236 Francardo OMESSA

Présents :

BERNARDI François Albert BRIGNOLE Jean CASANOVA David COGNETTI Vincent	COGNETTI TURCHINI Catherine GUIDICELLI Mathieu NASICA Pierre	OLMETA Pierre ROCCHI Ange Toussaint SALICETI Nicolas	SARGENTINI François TADDEI Pierre TOMASINI Jacques André
---	--	--	--

Absents ayant donné pouvoir :

ACQUAVIVA Mathieu (à Saliceti Nicolas) ACQUAVIVA François (à Cognetti Turchini Catherine) BERTINI Jean Marcel (à Nasica Pierre)	BRUSCHINI Pierre (à Taddei Pierre) CASAROMANI Marie Thérèse (à Cognetti Vincent)	FILIPPI Jean François (à Casanova David) GIAMARCHI Jean Marc (à Rocchi Ange Toussaint)	GIUDICELLI Jean (à Guidicelli Mathieu) ROSSI Alexandre (à Tomasini Jacques André)
---	---	---	--

Absents :

ALBERTINI Lucie ALBERTINI Pierre François ALBERTINI COLONNA Nicolette ANTONIOTTI Serge BARTOLI Marc BRUNEL Jean Pierre CIATTONI Michel COSTA Jacques COSTA Lucien FERRARI Blaise	FRANCESCHETTI Bernard GERONIMI Pierre Marie GILLET VITTORI Stéphane GUIDICELLI Maria LECA Jacques LESCHI Pierre MAESTRACCI Jean Felix MARIANI Mathieu MARTINETTI Antoine MORACCHINI Christian	NEGRONI Jérôme ORSINI François PACCIONI Sylvestre PASQUALINI Jean Félix PASQUALINI Gilles POLIDORI Christiane POLIDORI Michel RENUCCI Franck RENUCCI Jean SALVIANI Pierre Paul	SIMONPIERI Maria Catherine SIMONPIETRI Antoine SOUSTRE Frederic TAFANELLI Jean Baptiste VENTURINI Simon VESPERINI Clara VINCENSINI Augustin
---	--	---	---

SECRETAIRE DE SEANCE : CATHERINE COGNETTI TURCHINI

LE QUORUM N'AYANT PAS ETE ATTEINT LORS DE LA SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2024, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A ETE, DE NOUVEAU, CONVOQUE LE 12 NOVEMBRE 2024 A 16H00 ET PEUT DELIBERER VALABLEMENT SANS CONDITION DE QUORUM.

Le Président expose au conseil communautaire l'ensemble des projet patrimoniaux qui ont été déposés auprès de la Collectivité de Corse pour financement par la dotation quinquennale 2019-2024, à savoir :

02B-200073138-20241112-2024-065-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024
 Publication : 21/11/2024

Pour l'autorité compétente par délégation
 DELIBERATION N 2024-065

NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 13 VOTANTS : 22



- San Lorenzu : Réhabilitation de la chapelle Santa Lucia de Forci ;
- San Lorenzu : Réhabilitation de la chapelle Saint Michel ;
- Rusiu : Réhabilitation du lavoir ;
- Erbajolo : Réhabilitation de la chapelle Saint Joseph ;
- Piedigriggio : Réhabilitation du lavoir ;
- Carticasi : Réhabilitation du four communal ;
- Castellu di Rustinu : Réhabilitation du lavoir de Frassu ;
- Castellu di Rustinu : Réhabilitation de l'église de Frassu ;
- Morosaglia : Restauration de la chapelle Saint Martin de Ponte Leccia ;
- Morosaglia : Restauration de la chapelle A Nunziata ;
- Castineta : Renovation des abords de la fontaine ;
- Gavignano : Rénovation de la fontaine ;
- Calacuccia : Réhabilitation de la chapelle Saint Jean ;
- Castirla : Réhabilitation de la chapelle ;
- Popolasca : Réhabilitation de la voûte du moulin ;
- Sermanu : Rénovation du lavoir ;
- Prato di Giovelina : Réhabilitation du lavoir ;
- Prato di Giovelina : Réhabilitation de la fontaine ;
- Castiglione : Réhabilitation de la chapelle Saint Nicolas ;
- Alando : Réhabilitation de la fontaine ;
- Canavaggia : Réhabilitation du lavoir.

Le Président présente donc le devis établi par le cabinet d'architecture Orma Architettura, pour la mission de maîtrise d'œuvre complète relative à ces projets, lequel s'élève à la somme de 85 193.20 € H.T.

Le Président propose de solliciter l'aide financière de la Collectivité de Corse par application du plan de financement suivant :

Plan de financement	MONTANT DE L'OPERATION : 85 193.20 € H.T.
CdC 80 %	68 154.56 €
CCPP 20 %	17 038.64 €

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré :

DECIDE :

Par 22 voix Pour 0 Contre 0 Abstention 0 Non-participation

- **D'adopter** le plan de financement quant au projet présenté ci-dessus,
- **De solliciter** la participation financière de la CdC,
- **D'autoriser** le Président à signer tout document relatif à cette demande de subvention,
- **D'inscrire** au budget général les crédits nécessaires à l'opération.

Les signatures sont au registre des délibérations,

Omessa, le 12/11/2024

Le Président

François SARGENTINI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20241112-2024-065-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Publication : 21/11/2024

Pour l'autorité compétente par délégation
DELIBERATION N 2024-065



NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 13 VOTANTS : 22

Orma Architettura

Architetti de l'HMOP
Architetti du patrimoine

N° matricole reg. con. 80127 - nat. 510062
SIRET 804 454 419 00018
SIREN 804 454 417 R.C.S. Ajaccio

TVA Intracommunautaire
FR 3260443443700018

ormaarchitettura.com
contact@orma-architettura.com

+33 4 95 55 70 52
Lieu dit Bogno
20250 Corte - France

SAS orma-architettura
Société au capital de 1500 €

OPERATION :

Accord-cadre mono-attributaire de maîtrise d'œuvre d'opérations en matière de
construction, de réhabilitation ou de réutilisation du Patrimoine,

Communauté de communes de Pasquale Paoli

PROPOSITION D'HONORAIRES N°1bis

N° 23071-01 en date du 04 / 11 / 2024

La présente note d'honoraires concerne les missions complètes de maîtrise d'œuvre du 1er volet des
projets patrimoniaux selon l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre cité en objet. Le détail des honoraires par
projet se trouve ci-après.

	Commune	Type de projet	MONTANT HONORAIRES HT
1	SAN LORENZU	Chapelle n°01 - Santa Lucia de Forci	6 767,00 €
2	SAN LORENZU	Chapelle n°02 - Saint Michel	9 317,00 €
3	CANAVAGGIA	Lavoir communal COSTA RODA	2 485,20 €
4	RUSIU	Rénovation lavoir	1 870,90 €
5	ERBAJOLO	Chapelle ERBAJOLO	8 000,00 €
6	CAMBIA	Chapelle de Santa Maria	
7	PEDIGGRIGGIO	Refectio lavoir	2 308,00 €
8	CARTICASI	Four communal et extérieur	1 885,00 €
9	CASTELLU DI RUSTINU	Eglise de FRASSO	6 137,00 €
10	CASTELLU DI RUSTINU	Lavoir de FRASSO	6 065,00 €
11	MOROSAGLIA	Restauration de la Chapelle de Saint Martin à Ponte Leccia	2 000,00 €
12	MOROSAGLIA	Restauration chapelle A Nunziata	3 239,90 €
13	CASTINETTA	Rénovation abords fontaine	3 783,00 €
14	GAVIGNANO	Rénovation fontaine	4 605,00 €
15	CALACUCCIA	Chapelle Saint Jean	1 534,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20241112-2024-065-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Publication : 21/11/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



16	BISINCHI	Tombe de l'Abbe Vignale	
17	CASTIRLA	Chapelle	6 500,00 €
21	POPOLASCA	Voûte moulin	4 730,00 €
22	TRALONCA	Rénovation de la chapelle	
23	SERMANO	Rénovation du lavoir	3 744,00 €
24	ALANDO	Lavoir	2 615,30 €
25	PRATO	Lavoir	530,00 €
26	PRATO	Fontaine	2 880,00 €
27	CASTIGLIONE	Chapelle Saint Nicolas	4 100,00 €
Montant total HT			85 193,20 €
TVA			20,00%
Montant TTC			102 231,84 €

Orsini Alicia, co-gérante de la SAS Ornis
Architettura



Architetti del FIMCNP
Architetti del patrimonio

Lieu dit Bagno
20250 Corte - France

ornis-architettura.com
contact@ornis-architettura.com

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20241112-2024-065-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024
Publication : 21/11/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

